ARRITTI

nu 2710 da u 22 à u 28 di lugliu 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Orphelin'Aide p. 8

« Sortir les enfants de la rue »

Malgré les cris d'alarme des climatologues et du GIEC, les pesanteurs sociétales ont imposé leur tempo, beaucoup trop lent, alors que la réalité du changement climatique est encore plus forte que prévu. Elle bouscule désormais tous les calendriers internationaux. La lutte contre le réchauffement de la planète est une question d'urgence ! À lire p.3.

Réchauffement climatique

Décréter l'état d'urgence

Don Joseph Luccioni p. 6 è 7

« La Collectivité de Corse doit avoir une politique forte en direction de la jeunesse »

Tavignanu p. 5

Cette rivière a des droits !

Marche de solidarité
Dimanche 25 juillet à 10h - Bastia
Au pied de l'ascenseur Mantinum

apiazzetta.com

San Martinu ! Divizia !

Fine

Eccu u nostru ramentu di l'evucazione di San Martinu piglia fine. V'invitemu à ritruvà l'inseme di l'artìculu cunsacratu à San Martinu, esciutu di l'attellu immersivu « Storia, Patrimoniu, Cultura è Tradizioni » di l'associu Praticalingua, nant'à u situ : www.apiazzetta.com Pudete dinù ritruvà e sfarente parte ammentate ind'è u situ arritti.corsica
Evviva San Martinu quellu ch'hè fattu da alleguria viva di a divizia è di u sparte !

San Martinu in altrò (sèguita).
In varie regione d'Allimagna, d'Aùstria, di Sguìzzera, di u Meziornu di u Tyrol hè l'usu dinù di urganizà prucessione cù fiàccule u ghjornu di San Martinu, sò à spessu accumpagnate da un cavallieru coltu nantu à una cavalcatura bianca. Hè vestute da legiunariu rumanu, si parla in certi lochi « prucessione di a cavalcata di San Martinu » (Martinszug).
In Belgica ci sò più di 400 chjese è cappelle chi sò dedicate à San Martinu è 5 cumune di e Flandre portanu u so nome. Dapoi anni è anni « faire le Saint Martin » significheghja « fà a festa ».
Per i zitelli simbulizeghja San Martinu a dulcezza ; San Martinu da santu « povaru » a tradizione vulia ch'ellu purtessi dulciumi per i zitelli, allora chi Santu Niculà, ellu era u santu di i più ricchi è face ch'ellu arricava i ghjoculi.
U curteu zitellescu surtia a vigilia, vale à dì u 10 di nuvembre schjariti da luminelli fatti cù merzane arrubate inde l'ortu vicinu, l'usu era cumpagnu à quellu di l'irlandese pè Halloween, cavunàvanu a merzana pè dalli un aspettu fantàsticu cù u so luminellu nentru. ■

Accapu di a reddazzione

Chili

Elisa Loncon Antileo, indigene di u pòpulu mapucciu, hè stata eletta u 4 di lugliu scorsu presidente di l'Assemblea incaricata di scrive a nova Custituzione di u Chili. Pinochet si deve girà ind'è a so fossa ! È cù ellu uni pochi d'altre tafiante di l'èpica di a dittattura di ssu paese marturiatu. Cum'è sempre ,in Francia, si parla pocu di l'evenimenti chì fàcenu a storia di u mondu. Sò sicura ch'uni pochi di lettori di ssa rubrica ùn ne avìanu mancu intesu parlà... I Mapucci (*pòpulu di a terra* in a so lingua) sò amerindiani, primi abitenti di u Chili è di l'Argentina nanzu ch'elli s'affachèssinu l'invasori culuniali. Disprezzati, perseguitati, acculturati à longu à i sèculi, ùn fòrmanu più chè 4 o 5 % di u pòpulu chilianu. Discriminati ancu oghje, si capisce chì a numinazione à capu di l'assemblea custituante d'una di i soi hè un evenimentu stòricu ! St'assemblea hè stata decisa in un *referendum* d'ottobre 2020, dopu à manifestazioni maiò dapoi dui anni, per mette in ballu una riforma prufonda di a Custituzione in favore di i diritti suciale è di a lotta contr'à l'inegualità ecunòmiche. L'assemblea hà 9 mesi per cunduce ssu travaglione, chì puderà andà sin'à un annu. Un *referendum* serà urganizatu dopu per aduprà a nova custituzione. U vote serà ubligatoriu. Sò 155 i membri di ss'assemblea, frà i quali solu 17 mapucci, è a parità omu/donna ùn hè stata aduprata chè di maghju 2021. Ghjè dì quant'ella hè stòrica in vera l'elezzione d'una donna mapuccia à capu di ss'assemblea ! À a prima adunita di l'assemblea custituante, Elisa Loncon, 58 anni, hè ghjunta vestuta da i panni tradiziunali di a cultura mapuccia, tenendu una bandera di u so pòpulu. Hà parlatu bislinguu, in spagnolu, è in a so lingua materna mapuccia, u mapudungun. Salutendu tutti i pòpuli chì fòrmanu u Chili (ci sò parechji pòpuli amerindiani), Elisa Loncon hà dichjaratu sottu à e sciaccamanate di l'assemblea : *« Sta custituante hà da trasfurmà u Chili in un Chili plurinaziunale, interculturale, ch'hà da prutege a Terra mamma ! »* Hè una vera rivuluzione demucràtica pè u Chili. L'amerindiani, e so culture è e so lingue sò disprezzati. Di vede a bandera mapuccia schiaffità nant'à a tribuna di un istituzione ch'hà da aduprà a custituzione, ùn pare mancu vera ! S'appròntanu veri ciambuttamenti pulìtichi chì sò annunziati in e prime dichjarazione di st'universitaria linguista diventata una di e persone e più impurtante di u paese. Nanzu di principià u so discorsu, Elisa Loncon hà dumandatu un minutu di silenziu *« pè i morti di i 500 anni »* parlendu quì di l'invasione di i cunquistatori è di a storia marturiata di u paese dapoi st'èpica. S'hè ingagiata à prutege l'ambiente è i dritti di i pòpuli indigeni, frà i dritti di i pòpuli, cù vere misure suciale è i dritti di e donne. Dice di a so elezzione ch'ella hè *« un sonniu spartutu da tutte e cummunità di u Chili in e so varietà, u sonniu di fà attenti à a Terra mamma, d'ottene dritti suciali è un drittu à l'acqua. »*
Hè stata acclamata sott'à i mughji : *« Viva el Chile real ! »* Tamanta speranza pè i più pòveri ! 40 % di l'eletti ùn sò micca membri di un partitu tradiziunale, vale à dì l'andatura demucràtica spùtica di ssa dimarchja. U « veru Chili » dìcenu l'osservatori. Bramemu chì Elisa Loncon è ss'assemblea puderanu cunduce sin'à a fine u so travagliu per un Chili demucràticu è appaciatu. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Réchauffement climatique

Décréter l'état d'urgence

Malgré les cris d'alarme des climatologues et du GIEC, les pesanteurs sociétales ont imposé leur tempo, beaucoup trop lent, alors que la réalité du changement climatique est encore plus forte que prévu. Elle bouscule désormais tous les calendriers internationaux. La lutte contre le réchauffement de la planète est une question d'urgence !

Les inondations dévastatrices qui ont meurtri l'Allemagne et la Wallonie dans le bassin de la Meuse, au cœur de l'Europe urbanisée et industrielle, auront des effets politiques de long terme. En touchant une zone centrale de l'espace européen, elles ont bousculé bien des certitudes. On pensait par exemple que les réfugiés climatiques viendraient du Sahel ou d'autres contrées éloignées, et que les pays bénéficiant des climats tempérés d'Europe seraient épargnés par les grandes catastrophes. Et voilà qu'on découvre que les environs de Liège, Cologne ou Erfurt comptent leurs morts par centaines, que des victimes par milliers y ont subitement tout perdu, maison, voiture, cadre de vie, outil de travail, etc. Certes l'Europe est riche et ils n'auront pas à s'exiler pour survivre. Mais la menace agitée par les experts, qui apparaissait théorique et lointaine, est devenue soudainement concrète et immédiate pour toute une opinion publique jusqu'ici trop insouciante.
La « goutte froide » est un phénomène météorologique qui fige en position stationnaire un front froid d'altitude sur lequel vient buter un air toujours plus chaud, et donc plus chargé d'humidité, ce qui provoque des pluies stationnaires, longues et diluviennes. Ce phénomène intervient régulièrement, et il sera de plus en plus fréquent et de plus en plus puissant dans les années à venir si rien n'est fait pour limiter l'augmentation des températures qui accroit la teneur en humidité des masses d'air, et donc la force des précipitations lorsque le choc thermique survient. Le réchauffement climatique a aussi eu d'autres effets terrifiants sur d'autres continents. En Amérique du Nord, entre Canada et USA, on a vu une agglomération entière s'enflammer comme une boîte d'allumettes sous l'effet de températures extrêmes sous un « dôme de chaleur » !
À la vue de ces images, venues d'Allemagne, de Belgique ou du Canada, nos concitoyens ont compris qu'ils étaient tous concernés, pas seulement ceux des montagnes abruptes et peu peuplées, ou des déserts surchauffés. Mais aussi ceux des zones les plus développées de la planète. Tous appellent leurs dirigeants à une action climatique d'urgence bien plus forte.
Or les États renâclent à se mettre réellement en action. Cette inertie se mesure à travers de chiffres qui apparaissent abstraits, mais qui ont des significations bien concrètes.
La clé de voûte est le niveau de réchauffement de la planète tolérable par rapport à la température qui prévalait avant l'ère industrielle, au milieu du XIXe siècle. Les accords de Paris ont fixé de limiter cette croissance des températures à un « objectif de 2°C, si possible 1,5°C » à la fin du siècle, sur la foi des études d'impact alors disponibles. Mais, depuis, le progrès des connaissances, et l'observation des effets du réchauffement déjà constaté depuis 1850, de l'ordre de 1,2°C, amène à réviser ces prévisions, et à retenir 1,5°C comme seul objectif soutenable. Or la trajectoire actuelle conduirait à +4°C ! Ceux qui ont connu les inondations de la dernière semaine comprennent désormais vers quel enfer cela conduit l'Humanité. Pour en rester à +2°C, il faut que l'Europe diminue le volume de ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 à compter de 2030. Pour se limiter à 1,5 %, il faudrait élever cet objectif à 65 %.
Pour l'objectif 55 %, la Commission Européenne vient de faire connaître son plan : taxation du carbone, fermeture accélérée des unités les plus émettrices, fin de l'automobile à moteur thermique dès 2035. Il soulève déjà une levée de boucliers ! De son côté la France est beaucoup moins avancée. Le gouvernement est en train de faire adopter sa « loi climat » qui ne retient qu'un objectif de réduction de 40 % des émissions d'ici 2030, alors que l'Europe demande 55 %. La différence entre les deux objectifs est énorme, et pourtant on entend déjà toutes les résistances qui s'organisent, contre le développement des éoliennes, pour défendre l'industrie automobile, pour défendre une politique agricole industrielle alors qu'elle émet 25 % des gaz à effet de serre, etc.
Le choc émotionnel des catastrophes climatiques récentes vient rebattre les cartes politiques. Mais nous sommes encore tellement loin d'afficher, et a fortiori d'atteindre, les objectifs minimums pour la survie de la planète !
L'état d'urgence contre le réchauffement climatique doit rapidement être déclaré, comme cela a pu être fait dans une certaine mesure contre la pandémie Covid-19. La prochaine réunion au sommet, la COP 26, cinq ans après la COP 21 qui avait accouché des Accords de Paris, aura lieu du 1er au 12 novembre 2021 à Glasgow.
Espérons qu'elle sera à la hauteur des enjeux pour l'Humanité. ■

Première victoire pour le Rapport Biodiversité et Agenda 2030

Lier sauvegarde de la biodiversité, lutte contre la pauvreté et droits des peuples

Le rapport d'initiative sur *« le rôle de la politique de développement dans la réponse à la perte de biodiversité dans les pays en développement, dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2030 »*, présenté par Michèle Rivasi, eurodéputée du groupe Verts-ALE qui en est le rapporteur, a été approuvé par une grande majorité de groupes politiques en commission du Développement du Parlement européen ce 13 juillet 2021. C'est une étape importante en vue de l'adoption de cet important rapport par le Parlement européen. Explications.

Michèle Rivasi.

L'Humanité est impactée durablement par la perte de biodiversité, l'utilisation de méthodes de production non durables et polluantes, la négation des droits, notamment fonciers, des peuples. Ce rapport vise à inverser la tendance d'un monde basé sur le profit, il lie droits des peuples, biodiversité, santé, lutte contre la pauvreté... *« C'est une victoire d'avoir trouvé des compromis pour réunir différents groupes politiques autour d'enjeux clés »* a commenté l'eurodéputée.

Son rapport arrive dans un bon timing, à quelques mois de la prochaine Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies qui aura lieu en octobre prochain à Kunming.

Les pays en développement sont les plus touchés par la dégradation de la biodiversité. 70% des pauvres dans le monde dépendent directement des ressources naturelles. Or la Conférence des Parties ambitionne de placer au moins 30% de la surface de la Terre sous statut de conservation d'ici 2030. Aussi, pour Michèle Rivasi, *« il est primordial de soulever les préoccupations concernant le coût humain de cette proposition, ainsi que son efficacité en tant que mesure environnementale. »*

En Asie du Sud et dans le bassin du Congo des communautés sont déplacées et dépossédées de force pour faire place à des aires protégées. *« Cette démarche classique d'exclusion est porteuse de risques de conflit et de coûts sociaux élevés. Quand on parle de conservation de la nature, nous devons adopter une approche sur les droits, la priorité est de reconnaître et respecter les droits et les pratiques traditionnels des peuples autochtones et communautés locales qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Sans cela, les objectifs mondiaux en matière de biodiversité ne peuvent être atteints »* affirme Michèle Rivasi.

Le rapport *« pointe notamment l'importance de lutter contre les OGMs et les pesticides, la biopiraterie et les effets dévastateurs de l'agro-industrie et du commerce international. La priorité est de protéger les droits humains, fonciers et des semences et de reconnaître l'écocide. »*

Pour Michèle Rivasi, les peuples autochtones ont *« un rôle stratégique dans la protection de la biodiversité. Le manque de reconnaissance des droits fonciers coutumiers de ces peuples génère des risques d'accaparement des terres, mettant ainsi en péril leurs moyens de subsistance et leur capacité à répondre au changement climatique ou à la perte de biodiversité. »* La perte de biodiversité accentue les inégalités et la marginalisation des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les communautés tributaires de ressources naturelles, accentue cette perte de biodiversité. C'est un cercle vicieux. *« Le rapport biodiversité et Agenda 2030 rappelle le devoir des États, en vertu du droit international, de reconnaître et de protéger les droits des populations autochtones à posséder, développer, contrôler et utiliser leurs terres communales et à participer à la gestion et à la conservation des ressources naturelles »* dit encore Michèle Rivasi.

Mise en place de mécanismes de responsabilités, lutte contre les méfaits de l'extraction minière, de l'expansion de l'agro-industrie, du développement de méga-infrastructures, vigilance dans les mesures de conservation à grande échelle afin qu'elles ne se fassent pas au mépris des droits humains et des droits des peuples, pour l'eurodéputée, il faut veiller *« y compris à la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et à l'accès aux droits fonciers. »*

L'UE doit également être vigilante dans l'examen des accords commerciaux (30% des menaces pesant sur les espèces sont dues au commerce international) et faire de *« la lutte contre la criminalité environnementale une priorité politique stratégique primordiale dans la coopération judiciaire internationale et dans les enceintes multilatérales, notamment en élargissant le champ d'action de la Cour pénale internationale aux écocides. »*

Il faut augmenter les fonds destinés à la protection de la biodiversité et supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement.

Autre préoccupation majeure, *« la consommation de l'Union européenne est à l'origine d'environ 10% de la déforestation mondiale »* rappelle Michèle Rivasi qui prône *« un cadre juridique pour arrêter et inverser la déforestation mondiale provoquée par l'Union européenne. »*

L'UE doit *« soutenir les pays en voie de développement dans la création de chaînes d'approvisionnement courtes, le développement de l'agroécologie, le soutien aux petits agriculteurs, tout en garantissant les droits fonciers et les droits des communautés locales. »*

Environ 75 % de la diversité génétique des plantes a été perdue dans le monde, ce qui compromet la sécurité alimentaire mondiale. Le rapport demande à l'UE de réformer le système de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) sur la propriété des variétés végétales afin de permettre aux petits exploitants agricoles d'utiliser des semences locales et d'introduire un mécanisme de partage équitable, le respect des droits des semences, et une aide au développement qui ne serve pas à promouvoir les technologies de modification génétique OGM. *« Les pratiques non durables dans l'agriculture et la sylviculture, le prélèvement excessif de l'eau, la pollution par des produits chimiques dangereux, entraînent une dégradation de l'environnement et une perte de biodiversité. La Commission est invitée à prendre des mesures pour interdire l'exportation hors de l'UE de substances dangereuses interdites dans l'UE… Aucune dissémination d'organismes issus du forçage génétique ne devrait être autorisée, y compris à des fins de conservation de la nature, conformément au principe de précaution. »*

Enfin, *« **la pandémie de COVID-19** a démontré l'importance de reconnaître le lien intrinsèque entre la santé humaine, la santé animale et la biodiversité. Le risque de pandémies est en effet accru par les changements anthropiques qui rapprochent la faune sauvage, le bétail et l'homme, tels que le changement d'affectation des sols, la déforestation, l'expansion et l'intensification de l'agriculture, le commerce et la consommation licites et illicites d'espèces sauvages ainsi que la pression démographique. Ce texte souligne en conséquence que la restauration écologique est essentielle à la mise en œuvre de l'approche Une seule santé »* commente encore Michèle Rivasi qui rappelle la nécessité de mettre davantage l'accent sur les soins de santé, la prévention des maladies et l'accès aux médicaments dans les pays en développement. La majorité des médicaments utilisés pour les soins de santé et la prévention des maladies sont issus de la biodiversité, tandis que de nombreuses thérapeutiques importantes sont issues des connaissances autochtones et de la médecine traditionnelle. ■

Sources : groupe Verts-ALE.

Tavignanu

Cette rivière a des droits !

Les défenseurs de l'Environnement redoublent d'initiatives pour défendre un patrimoine naturel sans cesse agressé par l'activité humaine. Ce dimanche 25 juillet à partir de 10h une marche de la solidarité est organisée par les étudiants en BTS SAM promotion Umani.

Porter les grandes causes environnementales devant les juridictions nationales et internationales est une forme de plus en plus développée, à l'exemple de « l'affaire du siècle », grande pétition citoyenne lancée par quatre ONG : « notre Affaire à Tous » dont une des principales animatrices est Marie Toussaint, députée européenne du groupe Verts-ALE, Oxfam France, Greenpeace France et la Fondation pour la nature et l'homme (ex-Fondation Nicolas Hulot). La procédure lancée par « l'affaire du siècle » contre l'État français accusé « d'inaction climatique » s'est soldée par une victoire judiciaire qui fera date, l'État ayant été condamné à actionner des mesures additionnelles contre le réchauffement climatique car celles jusque-là mises en œuvre sont notoirement insuffisantes pour atteindre les objectifs affichés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de limitation du réchauffement climatique, tels qu'ils sont affichés.

La base juridique de ces actions judiciaires sont les traités internationaux que la France signe et dont les gouvernements doivent démontrer qu'ils prennent les mesures à même d'atteindre les objectifs sur lesquels ils se sont engagés. Concernant « l'Affaire du Siècle » le principal traité invoqué par les ONG sont les Accords de Paris sur le changement climatique.
Même chose aux Pays Bas où l'ONG Urgenda a obtenu la condamnation de l'État néerlandais, un des pays les plus en retard d'Europe, et certaines « affaires » en cours dans le monde reconnaissent même le droit de citoyens dont le réchauffement climatique menace directement le cadre de vie comme cet agriculteur des Andes dont l'exploitation agricole est menacée par la fonte des glaciers. Ainsi, chaque victime des inondations catastrophiques d'Allemagne et de Belgique pourrait se retourner à son tour

L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est le plus grand organisme international à cet égard : 1.400 membres, ONG et agences gouvernementales, dont le siège est à côté de Genève. L'UICN compte mille salariés répartis dans cinquante pays. C'est cet organisme qui, notamment, établit les listes des espèces menacées comme la liste des espèces en danger critique d'extinction. ■

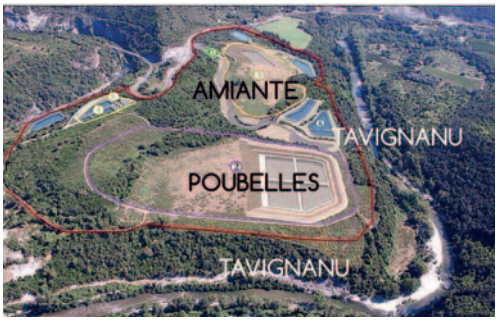

contre leurs gouvernements pour « inaction climatique » ! Ce levier de la lutte sur le terrain du droit est puissant, et il n'en est encore qu'à ses débuts.

Car la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas le seul domaine où le droit européen et international dispose de traités contraignants. C'est aussi le cas de la biodiversité qui met de plus en plus en avant des obligations internationales, par des traités internationaux dont les gouvernements, parfois volontiers, mais aussi, très souvent, sous pression de leurs opinions publiques, sont signataires.
L'essentiel de ce droit international sur la biodiversité est géré par une puissante organisation internationale, l'UICN (l'Union Internationale de Conservation de la Nature) fondée en 1948 dans la même logique que les grandes organisations internationales (ONU ou Conseil de l'Europe par exemple), créées après-guerre. L'UICN tient son Congrès tous les quatre ans et le prochain aura lieu en septembre prochain à Marseille.
L'ONG « Notre Affaire à Tous » planche actuellement pour prolonger son action en justice au nom des Traités internationaux sur de nouveaux domaines au-delà de la lutte contre le réchauffement climatique, notamment pour faire reconnaître les « droits de la nature ».

La vallée sauvage du Tavignanu est un patrimoine naturel exceptionnel. A-t-on le droit d'y autoriser, dans un méandre au contact rapproché de l'écoulement des eaux vives, une décharge brute d'ordures ménagères comme cela est en train d'être autorisé par les autorités françaises, contre l'avis des autorités de la Corse, par l'action conjuguée des tribunaux administratifs et des services préfectoraux ?
Pour la Corse, ne serait-ce pas « l'Affaire du Siècle » ? ■ **François Alfonsi.**

Don Joseph Luccioni

« La Collectivité de Corse doit avoir une politique forte en direction de la jeunesse »

Don Joseph Luccioni a 22 ans. Il vient d'être élu Conseiller Territorial sur la liste de Gilles Simeoni. Il est probablement le plus jeune à avoir occupé ce poste depuis la création de la Collectivité de Corse. Il s'exprime aussi bien en français qu'en corse, avec naturel et application. C'est lui qui a présidé la cérémonie du « Ghjuramentu » lors de l'installation de la nouvelle Assemblée de Corse sortie des urnes le 27 juin 2021.

Peux-tu te présenter rapidement ?
J'ai 22 ans, je suis étudiant à Sciences Politiques d'Aix en Provence depuis 2017. J'ai choisi ces études pour pouvoir prendre un jour ma place dans la construction de l'avenir de la Corse.
Mes parents sont professeurs de langue corse en primaire et en collège. Je vis entre Aiacciu et Cùtuli Curtichjatu. Tout jeune, j'ai fréquenté a Scola di Cantu di Natale Luciani, et j'ai été un lycéen engagé durant toute ma scolarité. La vie politique en Corse m'a toujours intéressé.

Comment s'est passée ton arrivée sur la liste Fà Pòpulu Inseme ?
Fin 2019, Gilles Simeoni nous a réunis plusieurs jeunes étudiants qui avions rejoint Femu a Corsica. Nous sommes un bon groupe d'une trentaine de jeunes. De là, après plusieurs réunions, il en est venu à proposer à plusieurs d'entre nous de rejoindre sa liste pour les élections de juin 2021. C'était une proposition trop motivante pour la refuser ! Anna Maria Colombani de Bastia, elle aussi étudiante, a été ainsi élue, tout comme Petr'Antone Filippi qui est un jeune professeur de corse à Corti. Je veux aussi citer Mathieu Pompa, François Joseph Negroni et Pasquin Cristofari qui ont été très actifs dans la campagne. Tout notre groupe s'est fortement mobilisé. Nous avons noué des liens politiques et amicaux très forts.

Quel a été votre apport ?
Quand l'Exécutif de Femu a Corsica a lancé l'élaboration du programme de la liste avec Antonia Luciani, nous avons

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :
❒ 55 € UN ANNU/UN AN ❒ 34€ SEI MESI/SIX MOIS ❒ 82 € U STRANIERU/ÉTRANGER
Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Mail è telefonu (e-mail et téléphone)

contribué à bâtir un séminaire par le web, sur toute une semaine, qui a été très intéressant, et très participatif avec plusieurs dizaines de militants qui s'y sont investis. Nous y avons mis le meilleur de nous-même. Notre investissement dans la campagne a apporté une plus-value à nous autres qui recevons la confiance du mouvement, mais aussi pour la liste qui a établi ainsi un lien plus fort avec la jeunesse.

Comment conçois-tu ton mandat ?

Je le conçois avant tout comme un mandat d'apprentissage et de travail. Je voudrais être un relais entre la jeunesse corse et l'institution territoriale. Je suis très motivé par le travail militant, et je veux approfondir mes domaines de compétence, sur les questions législatives et d'évolution institutionnelle, sur les sujets de langue et culture corse, et aussi contribuer à la politique de la Collectivité de Corse pour la jeunesse.

L'abstention touche particulièrement les plus jeunes. Que pourrait-on faire pour y remédier ?

Les jeunes veulent des changements rapides car ils sont souvent impatients. Je vais m'attacher à expliquer qu'il faut plus que quelques années pour arriver à de tels changements. Car la Collectivité de Corse manque de moyens, tant budgétaires que normatifs. Il faudra plus d'une génération pour arriver à construire une autre Corse par la voie démocratique. Trop de jeunes se désintéressent de la vie politique, presque un sur deux. L'autre moitié par contre est le plus souvent nationaliste. À Femu a Corsica, nous voulons leur permettre de de s'investir, de travailler, de proposer. Avec le facteur nouveau que sont les réseaux sociaux, une partie de la jeunesse est exposée à une perte de repères. Ces repères peuvent venir beaucoup par la culture et le sport, et je pense qu'il faut professionnaliser et développer ces filières qui favorisent la socialisation à travers des modèles auxquels on s'identifie.

Il faut aussi faire davantage pour que notre jeunesse s'approprie l'Histoire de la Corse qui n'est pas ou si peu enseignée. La Collectivité de Corse doit avoir une politique forte en direction de la jeunesse. ■

Propos recueillis par FA

Toulon, du 26 au 29 août 2021

XXVIe Université d'été de Régions & Peuples Solidaires

À l'Espace Occitan / Espaci Occitan à Toulon, se tiendra du 26 au 29 août prochain la 26e Université d'été et son congrès de la Fédération Régions & Peuples Solidaires. C'est le rendez-vous annuel d'échanges et de projection politique des régions qui aspirent à plus d'autonomie et de reconnaissance des identités alsacienne, basque, bretonne, catalane, occitane, savoisienne, mosellane et corse ! R&PS soutient tous les combats des peuples. C'est ainsi que le congrès mondial Amazigh compte parmi ses membres. Au programme de l'Université d'été, santé, économie, climat, foncier… face aux crises systémiques : changer la Constitution et choisir le fédéralisme. Si le congrès est réservé aux membres de la fédération, les débats des 26 et 27 août sont ouverts au public.

Programme – Espace Comedia

Jeudi 26 août

- 10h/13h **Construire des Régions humaines et autonomes: exemple de la Provence.**
- 14h30/18h **Quelles autonomies dans une France fédérale ?**

Vendredi 27 août

- 10h/13h **Dépasser l'Europe des États**
- 14h30/18h **Débat entre candidats à la présidentielle**
- 20h30 **Repas de gala.**

Samedi 28 août

- 10h/13h **Parole au groupe Libertés et Territoires.**
- 14h30/18h **Présidentielles et Législatives 2022 : quels programme et stratégie pour R&PS ?**

Dimanche 29 août

- 10h/13h **Congrès statutaire.**

Enfance

Association Orphelin'aide

Elle s'appelle Maud, et lui Antoine Baptiste. Ensemble, ils ont créé avec quelques amis l'association Orphelin'Aide, une démarche altruiste pour soutenir les institutions et autres associations qui s'occupent des orphelins dans des pays qui n'ont pas les moyens du nôtre. Maud et Antoine Baptiste Palmieri ont adopté deux enfants au Congo-Brazzaville. Dans leur long parcours de l'adoption internationale, ils y ont vu tant de misères et de dénuement, qu'ils ont souhaité poursuivre leur démarche aux côtés des enfants du Congo et de tous ceux qui leur viennent en aide là-bas. Comment après tant de rencontres émouvantes, tant de souffrances constatées, tant d'obstacles surmontés, tant d'amour partagé, ne pas faire autrement ? C'est une petite association, toute en humilité, mais qui repose sur le principe que chacun peut faire beaucoup et sur la volonté d'apporter une pierre pour donner un peu plus de chance de survie aux orphelins et contribuer à faire « sortir les enfants de la rue ». Arritti donne la parole à ce couple sympathique et appelle ses lecteurs à soutenir cette action d'humanité. *Centu pochi fàcenu l'assai*, et notre Corse a toujours été généreuse face aux misères du monde.

Association Orphelin'aide

Contacts
contact@orphelinaide.org
09 72 13 49 75
https://orphelinaide.org

Pour soutenir l'association
https://www.helloasso.com/associations/orphelin-aide/adhesions/don

Vous avez créé l'association Orphelin'aide. Comment vous est venue la motivation d'une telle démarche ?

Nous avons créé l'association Orphelin'aide pendant la procédure d'adoption de nos deux enfants au Congo-Brazzaville, en décembre 2020. Nous y avons séjourné pendant un mois et nous avons pu voir de nos propres yeux la misère et la détresse dans laquelle certains enfants se trouvaient et c'est pourquoi nous avons élargi notre champ d'action. Au départ, nous voulions récolter des fonds pour les orphelinats et surtout servir de relais entre les personnes voulant faire des dons à un orphelinat en particulier et l'orphelinat en question. Depuis ce voyage, nous récoltons également des fonds pour les foyers de rue via notamment des collectes de crowfunding sur internet. Nous avons réussi à récolter de quoi payer

un groupe électrogène et un congélateur au foyer du Père Anton à Pointe-Noire. C'est d'ailleurs lors de notre visite du foyer qu'un enfant nous a donné l'idée de l'achat d'un groupe électrogène. Il y a en effet beaucoup de coupures d'électricité au Congo. Nous avons également versé de l'argent à l'ancien orphelinat de nos enfants depuis notre retour.

Quels sont les objectifs et les moyens de cette association ?

Nous avons peu de moyens car nous ne sommes que deux bénévoles et notre association est récente. Nous mettons néanmoins un point d'honneur à avoir des personnes de confiance sur place pour être sûrs de l'utilisation des fonds, ce qui explique pourquoi nous intervenons pour le moment au Congo-Brazzaville. Mais nous avons récemment été contacté pour intervenir dans d'autres pays.

Quel type d'actions avez-vous pu mener grâce à Orphelin'aide ?

Plusieurs médias ont eu la gentillesse de dédier un article à notre association pour nous faire connaître.
Progressivement, les gens s'intéressent à nos projets. Des subventions vont également être demandées aux collectivités et aux entreprises. Nous voulons taper à toutes les portes pour récolter le maximum d'argent et aider les enfants

qui vivent dans les rues mais aussi tout le personnel des structures sur place qui font un travail formidable avec peu de moyens.

Vous êtes vous-mêmes parents adoptants, le parcours a été compliqué ?

Quand on passe un mois à côté de la pauvreté et d'enfants en détresse, on ne peut pas rentrer chez soi et tout oublier. Quand on rencontre des petites filles qui doivent se prostituer pour s'acheter à manger ou un petit garçon handicapé vivant dans la rue, on ne rentre pas indemne.
Nos enfants ont vécu les premières années de leur vie là-bas, nous sommes attachés pour la vie au Congo.

La pauvreté touche principalement les enfants dans le monde, quels constats avez-vous pu faire dans votre propre expérience personnelle ? Quel message souhaitez-vous lancer à nos lecteurs ?

Si des lecteurs souhaitent nous soutenir dans cette belle aventure, ils peuvent bien évidemment adhérer ou donner ponctuellement. Nous avons choisi d'ouvrir les adhésions à partir de 5 € par mois (avant défiscalisation) pour permettre au plus grand nombre de nous aider. En cette période particulière, donner de l'argent peut être compliqué mais chaque euro compte. Avec ces 5 € au Congo, il est possible d'acheter 1 kg de riz, 1 kg de lentilles, 250 g de beurre et 500 g de haricots secs. De quoi nourrir quelques enfants ! Il n'y a donc pas de petits dons. Nous recherchons également des contacts dans les pays du monde entier pour aider le plus grand nombre. Il y a malheureusement beaucoup d'enfants sur cette Terre qui ne mangent pas à leur faim chaque jour. ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

Edmond Simeoni prônait l'autoresponsabilisation. Le mouvement nationaliste, repose sur cette responsabilisation et cette volonté de prendre part à la lutte de libération du peuple corse. Son frère, Max Simeoni, ne cesse de le rappeler dans les colonnes d'Arritti, quant à l'organisation même de la lutte : *« un peuple ne peut se sauver par procuration. »* Dernier extrait que nous souhaitons rappeler dans cette rubrique du discours de Cateraghju, au VIIe congrès de l'ARC, le 19 août 1973, le rôle du peuple corse et des militants qui s'en réclament, qu'Edmond Simeoni résumait il y a près de 50 ans et qui reste toujours d'actualité. En tous points.

Le rôle du peuple corse

« L'ARC n'est pas un mouvement réformiste ; c'est un mouvement révolutionnaire : c'est-à-dire qu'il exige un changement radical pour la Corse. Nul n'a le droit de douter qu'il est déterminé à l'arracher par tous les moyens.
Mais depuis peu tout a changé : l'ARC était un phare, une sentinelle, il précédait le Peuple, mais depuis quelques mois la véritable force, c'est vous, le peuple corse ici présent et ailleurs. L'heure du grand réveil a sonné puisque désormais vous assumez. Nous sommes devenus un modeste instrument à votre service exclusif. Il n'y a pas chez nous de recherche de médailles, de gloire ; il n'y a pas chez nous de droit d'antériorité dans le combat ni d'ambitions personnelles, mais il y a, chez nous, une rage forcenée et lucide de vaincre avec vous, par vous, pour notre peuple.
Il nous faut démultiplier le flot, le rendre invincible pour aller vite à la victoire qui est désormais possible. La force d'un peuple courageux est sans limite.
Comment pouvez-vous agir ?
La liste de nos propositions n'est pas limitative car les armes poussent dans les mains des révolutionnaires.
- vous devez imposer partout le fait corse, l'approche corse de tout problème.
- vous devez transmettre notre message de détresse et d'espoir à vos familles, à vos amis, dans vos montagnes, dans vos plaines, à l'étranger.
- vous ne devez nous ménager ni suggestions, ni critiques.
- vous devez militer à nos côtés en rentrant dans nos structures.
- vous devez exiger de nous des réunions d'information que vous organiserez, des contacts que vous préparerez, des documents que nous élaborerons.
- vous apporterez une contestation lucide et loyale à tous les adversaires du peuple corse.
- vous nous témoignerez, comme vous l'avez déjà si magnifiquement fait, votre solidarité et votre soutien en cas de répression.
- vous, Corses exilés, rentrez en force dans vos Amicales, informez vos frères et apportez le poids décisif de la diaspora dans le combat vital.
- Corses, nous vous en supplions, ne participez plus aux jeux néfastes des clans auxquels vous ne devrez plus désormais apporter votre concours : ils sont les fossoyeurs du peuple corse. Essayez d'ébranler vos maires, vos conseillers généraux pour un changement rapide et salutaire de cap.
- ne laissez passer aucun mauvais coup contre la Corse. Réagissez. Informez-nous.
- Accordez votre soutien sans réserve à toutes les entreprises culturelles, économiques, etc., où dominent le fait corse (Université, langue, entreprises…)
- participez à la défense de notre patrimoine, en militant dans les associations écologiques, en luttant contre la pollution et les tragiques incendies, en essayant de raisonner, mais ce n'est pas facile, les braconniers prédateurs.
- luttez contre le racisme anti-corse par l'affirmation de notre personnalité et non par un contre-racisme odieux et peu conforme à la vocation humaniste de la Corse.
- exigez, faites pression pour obtenir la corsisation des emplois.
- les Corses exilés doivent faire l'impossible pour rentrer en Corse, même au prix de sacrifices ; les fonctionnaires exilés doivent assaillir leurs administrations de demandes répétées et pressantes.
- imposez la corsitude en demandant la corsisation des noms de vos villages par une délibération du Conseil municipal ; chaque Corse doit posséder son drapeau corse et le faire surgir à l'occasion de toutes les manifestations de la vie publique et privée : fêtes, baptêmes, toits des maisons, etc. (l'ARC a vendu des milliers de drapeaux et son secrétariat en vendra encore) ; apposez des macarons corses sur vos voitures, parlate corsu à i vostri figlioli, et inscrivez dès la rentrée prochaine, massivement, vos enfants aux cours de langue corse donnés par Scola Corsa : vous ferez ainsi échec aux manœuvres lamentables du Vice-Recteur Voisin et du Recteur Davril qui, après avoir donné à notre langue un Statut mineur, spéculant sur le faible intérêt qu'elle suscitera pour supprimer les cours de Corses ; baptisez vos maisons de noms corses.
- soutenez l'ARC en adhérant au Mouvement, en lui accordant l'indispensable soutien financier, en achetant nos drapeaux, nos brochures, nos sigles, en participant à nos réunions d'information, en assurant le succès des manifestations où nous sommes présents.
- soutenez ARRITTI qui est notre hebdomadaire, fer de lance indispensable du combat autonomiste. Abonnez-vous, réabonnez-vous. Chaque abonné doit trouver dans son entourage un à deux abonnés nouveaux en plus ; confiez à Arritti votre publicité. » ■

Après la première séance de mise en place de l'Exécutif, celle de jeudi/vendredi sera destinée aux nombreux organismes de la CdC, 250 depuis la fusion en 2018 des ex-Conseils généraux, dans le statut Caseneuve.

Peuple Corse

Comment être à la hauteur d'un sauvetage historique ?

par Max Simeoni

Certains organismes de la CdC ont des pouvoirs influents, comme les Syndicats d'énergies qui ont de gros budgets et distribuent des kilomètres de câbles et ont à faire à tous les maires et administrés. Celui de Corse du Sud, selon Corse Matin de ce lundi 19 juillet, est donc rattaché à la CdC, et Jean Biancucci en deviendrait le président. Gros enjeux de pouvoir, *« les leviers d'action de la Collectivité »*, les directions des Agences et Offices, puis les Sociétés d'économies mixtes où la CdC est majoritaire (Sitec, Air Corsica, CFC, SEM Bois Énergie) puis les syndicats mixtes (Smac, PNRC, les deux SIS, l'ancien Creps : CSJS.)

On a aucun mal à imaginer l'enchevêtrement des apartés, des conciliabules, des plans secrets pour *« en faire partie »*, ou des plans B pour trouver des moyens de rebondir et rester dans le jeu des élus, ou dans celui de carrières administratives dépendant des élus majoritaires actuelles ou à venir...

Laurent Marcangeli, leader de la Droite, sera vigilant. Il se voulait celui capable de battre les natios. Il attend et prépare un retour. Il pensait, maire et président de la CAPA sans concurrent, qu'il avait ses chances dans l'Île en regroupant les divers mécontents. Ministres et préfets l'ont poussé mais il est battu.

Les deux autres natios en attente ont des problématiques différentes. Paul Félix Benedetti, sur une ligne indépendantiste non entachée de tractations pour la coalition, a conduit huit de Core in Fronte à siéger à l'Assemblée grâce à des militants convaincus actifs et soudés. Réaliste il sait que désormais il faut trouver une place dans les Institutions sans perdre en cohérence mais avec évidemment souplesse et diplomatie. Il met pour le moment en avant les 68 % de votants pour les natios, suggère sans jouer au donneur de leçon que la logique est de les garder et de les organiser pour le Rapport de force avec l'État jacobin. Peu importe si pour l'heure Gilles Simeoni a tout seul, une majorité absolue. Bref il joue le réalisme et la confiance. Il fait savoir qu'il y est, lui prêt.

> **Les ex-coalisés veulent retrouver la coalition qui les avaient portés à des pouvoirs qu'offraient le nouveau statut spécial de Caseneuve pour agir et pour tenir l'Exécutif en laisse.**

Pour Jean Christophe Angelini, la situation est différente. Il est sceptique mais exprime une demande qu'il considère comme un droit démocratique celui d'avoir des sièges au prorata du nombre d'élus... *« comme 3e groupe de l'Assemblée de Corse »... « des postes dans les commissions et quelques conseils d'administration assez stratégiques (sic)... »*. Il avait la part du lion après les élections de décembre 2017 pour l'Assemblée nouvelle de Caseneuve deux mois après la fusion décidée à l'unanimité au Congrès de Corti d'octobre 2017. La Commission qui avait 6 mois pour préparer cette fusion et proposer des statuts n'a pas réussi et est devenue lieu d'échange politique durant 8 mois supplémentaires pour sortir du blocage donc 14 mois avant que Gilles Simeoni ne lance Fà Populu Inseme, *« la porte restant ouverte »*.

Les critiques faites par l'opposition emploient des vocables identiques. Laurent Marcangeli : *« volonté hégémonique avec risques des dérives »... « j'y veillerai pendant toute la mandature »... « ce n'est pas 40 % de toute l'opinion qui va tout régenter »*... il attend sa part *« démocratique »* de pouvoir, il est furieux à l'idée d'avoir à cheminer 7 ans les bras ballant...

Jean Christophe Angelini parle au nom du groupe. Il est sceptique. *« L'Exécutif par nature concentre l'essentiel des pérogatives »...* Par nature ou par la Loi ? Il est à priori pour le dialogue mais avec deux considérations préalables. La première : *« pas de négociations, des sièges et des postes nous reviennent naturellement au prorata du nombre des élus... pas de simples associés ou accepter des pourboires »...*

Paul Félix Benedetti fait référence à la bible du Code des collectivités territoriales (vote secret dans certains cas d'individualisation de décisions ou vote proportionnel intégral au plus fort reste... si on y déroge il faut auparavant voter un autre règlement...). Paul Giacobbi dit-il associait au-delà de l'arithmétique pour un consensus large et si la majorité s'impose par le vote numérique on est, dit-il, dans une majorité technique et non plus politique.

L'institution du temps de Paul Giacobbi n'avait pas l'importance de cette Assemblée ni d'Exécutif responsable. La démocratie peut permettre un vote avec retour devant l'Assemblée au suffrage universel pour la renverser et le débat contradictoire devient public, intentions et responsabilités plus transparentes.

En réalité, les ex-coalisés veulent retrouver la coalition qui les avaient portés à des pouvoirs qu'offraient le nouveau statut spécial de Caseneuve pour agir et pour tenir l'Exécutif en laisse. L'esprit est électoraliste augmenté du fait que les autonomistes non pas réalisés la fusion alors qu'ils ont la même analyse et le même objectif, obtenir la reconnaissance du Peuple Corse et l'Autonomie interne pour le sauver de la disparition. Où est le différent ? Certains aspects tactiques ? Lesquels ? Caractère de leurs leaders, égos ? Je ne vois pas.

Imaginons les autonomistes fusionnés, il reste deux tendances : eux et les indépendantistes. Le FLNC a suspendu la lutte armée, le mouvement autonomiste uni aurait été assez fort pour leur permettre et leur garantir de défendre leurs idées par la voie de la démocratie et le suffrage universel, un front commun contre l'État jacobin aurait pu émerger. La démocratie serait renforcée, le totalitarisme jacobin le dos au mur.

Gilles Simeoni est tourné vers l'ouverture, élargir, mais sans un Parti fort inséré au sein du Peuple Corse, il n'y a aucune garantie d'avenir de tenir le cap ou de rebondir. Tout pour le moment tient à sa personne, à son savoir-faire hélas ! On ne sauve pas un Peuple par procuration, fusse-t-elle donnée à un leader de talent. La responsabilisation du plus grand nombre est d'autant plus incontournable que le Peuple est petit et en grande difficulté.

Un parti à la hauteur d'un sauvetage historique ou la monnaie de singes des joutes électoralistes une mort donc par overdoses... Dans l'actualité à suivre la mise en place de cette majorité, dans un avenir non lointain ce que Gilles Simeoni pourra en faire.

Le parti, outil du sauvetage historique, je dirais comment selon moi le concevoir et le mettre en pool. ■

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE
MAIRIE DE BIGUGLIA
Convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de deux crèches municipales et de l'accueil périscolaire et extrascolaire

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA.
Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://www.biguglia.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/1314.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.
Type d'organisme : Commune.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ
Convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de deux crèches municipales et de l'accueil périscolaire et extrascolaire.
Type de marché : Services.
Type de prestations : Services sociaux et sanitaires.
Site ou lieu d'exécution principal : Territoire de la commune de Biguglia 20620 BIGUGLIA.
Classification C.P.V : Objet Principal : 85311300-5
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières, description de ces conditions : Les candidats devront produire tous les documents permettant au concédant d'apprécier, sans ambiguïté, leur aptitude pour l'exploitation d'une crèche ou d'équipements dans le domaine socioéducatif et social.
Code NUTS : FRM02
L'avis implique un marché public. Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurence.
Caractéristiques principales : Le délégataire aura pour mission d'assurer la gestion et l'exploitation des deux crèches municipales ainsi que l'accueil péri-scolaire dans les écoles (garderie) pour les enfants de 6 à 12 ans et la gestion et l'exploitation de l'ALSH pour les enfants de 3 à 17 ans.
Refus des variantes.
Quantités : Le délégataire assurera les services décrits plus haut pour une durée de deux ans. Le contrat de concession est renouvelable une seule fois pour une période identique.
Valeur estimée : 600 000,00 euros.
Options, description concernant les achats complémentaires : néant
Nombre de reconductions éventuelles : 1
Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : La concession étant d'une période de deux ans renouvelable une fois, la prochaine mise en concurrence devrait intervenir au début de l'année 2026.

PRÉSENTATION DES LOTS
Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.
Lot 1 - Gestion et exploitation de deux crèches municipales A Nina (30 places) et A Ninuccia (15 places).
Étendue ou Quantité : Contrat de concession d'une durée de deux ans, renouvelable une fois pour une durée identique.
Date d'exécution : 01 septembre 2021
Classification CPV : Objet Principal : 85311300-5
Lot 2 - Gestion et exploitation de l'accueil péri-scolaire (garderie) dans les écoles de la Ville pour les enfants de 6 à 12 ans et gestion de l'accueil extrascolaire (ALSH) pour les enfants de 3 à 17 ans.
Étendue ou Quantité : Contrat de concession d'une durée de deux ans, renouvelable une fois pour une durée identique.
Date d'exécution : 01 septembre 2021
Classification CPV : Objet Principal : 85311300-5
Durée du marché : 24 mois à compter de la notification du marché.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
Modalités essentielles de financement et de paiement : Ressources propres de la Ville, participations CAF et participations des familles utilisatrices (tarifs appliqués selon quotient familial)
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement conjoint avec mandataire solidaire
Unité monétaire utilisée : l'euro

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles - Garanties et capacités techniques et financières - Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public
Situation propre des opérateurs économiques : Les candidats devront produire tous les documents permettant au concédant d'apprécier, sans ambiguïté, leur aptitude pour l'exploitation d'une crèche ou d'équipements dans le domaine socioéducatif et social.
Renseignements et formalités à fournir pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- la forme juridique, la raison sociale, son activité principale et ses activités accessoires,
- en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire,
- les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les opérateurs économiques au stade de la passation du contrat,
- une déclaration sur l'honneur et l'ensemble des documents prévus par l'article 19 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Les candidats remettront, notamment, les formulaires DC1 et DC2 ou le DUME.

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Renseignements et formalités à fournir pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- les comptes des trois derniers exercices disponibles, relatifs à la gestion d'activités sociales,
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle et mentionnant les activités du candidat et les garanties pour l'année 2021,
- si le candidat présente à l'appui de sa candidature les éléments propres aux capacités financières d'une entreprise dont elle est la filiale, le candidat doit présenter tout élément permettant d'apprécier les relations et les garanties existantes, pour la concession objet du présent avis, entre le candidat et sa maison mère.

En cas de groupement, les éléments ci-dessus doivent être présentés pour chacun des membres du groupement.
Référence professionnelle et capacité technique
- Références requises : Il est exigé du candidat qu'il dispose d'une expérience professionnelle relative à la gestion de crèche ou d'équipements socio-éducatifs ou sociaux.
Renseignements et formalités à fournir pour évaluer si ces exigences sont remplies :
- les références professionnelles en matière de gestion d'équipements sociaux au cours des cinq dernières années.
- une note circonstanciée démontrant la capacité du candidat à assurer le service public notamment la continuité du service et l'égalité des usagers.

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT
Documents à produire obligatoirement par le candidat à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

Les livraisons et les prestations de services sont

suite p.12...

suite ... prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui- ci est demandé par l'acheteur public).
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise (document à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
Précisions : Agrément Caisse d'Allocations Familliales
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public
Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
50 % Budget détaillé du service
25 % Valeur technique et méthodologique de la proposition
25 % Valeur du projet pédagogique et éducatif
Type de procédure : Procédure adaptée.
DÉLAIS
Date limite de réception des offres : 23 août 2021 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :
DSP2021-01
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : téléchargement gratuit sur le profil acheteur
Date limite d'obtention : 22 août 2021 à 17 heures.
Conditions de remise des offres ou des candidatures: Remise dématérialisée sur le profil acheteur.
Adresse(s) complémentaire(s)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M. GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 -
Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyées : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant: M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858
- Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant: M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858
Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 -
Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr.
Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Bastia , Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex. Téléphone : 0495328866 .
Courriel : Greffe.ta-bastia@juradm.fr
Site : http://bastia.tribunal-administratif.fr/
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
Tribunal Administratif de Bastia , Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex. Téléphone : 0495328866.
Courriel : Greffe.ta-bastia@juradm.fr
Site : http://bastia.tribunal-administratif.fr/
Date d'envoi du présent avis : 19 juillet 2021.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 15 juillet 2021, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Société Civile Immobilière PoullinM
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : mille euros
Siège : Chez DR GEORGIOU Charalambos, 39 boulevard Paoli, 20200 BASTIA
Objet social : acquisition, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.
Durée : 99 ans
Apport en numéraires : mille (1000) euros
Gérant : Madame GOURTZILIDOU Georgia, demeurant 15 quai de la Marine, Maison Romieu, 20200 BASTIA
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le gérant

Pour publier vos annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

FemuQuì Ventures
Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros
Immeuble SITEC, parc technologique d'Erbaghjolu 20600 BASTIA
820 014 900 RCS BASTIA

Par décision en date du 30/06/2021, les associés de la société de gestion FemuQuì Ventures ont pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Jacques PATRIZI de ses fonctions de directeur général à compter du 30/06/2021.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

---

Catherine COSTA-GIABICONI - AVOCAT
22 Lotissement ARBUCETTA 20620 BIGUGLIA

SCCV CATALINA
Société civile de construction vente au capital de 1.000 Euros
Siège social : Immeuble Pasqualini 20620 BIGUGLIA
R.C.S BASTIA: 852 547 520

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé suivant assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2021 - de modifier la dénomination de la société de SCCV CATALINA par SCCV L'ISULA.
L'articles 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le gérant

JP CARLI
EURL au capital de 100 €
Siège social : Village- 20124 ZONZA
530 334 259 R.C.S. AJACCIO

Au terme d'une délibération en date du 5 juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : Restauration traditionnelle sur place ou à emporter, traiteur, prestations associées aux produits distribués, organisation d'évènements, vente et dégustation de produits locaux, et activités annexes.
Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou a tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262